

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	11

Présents : FAYARD Jean-François - FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine - RANCON Raphaël - SAMUEL Béatrice

Absents : DUMONT Gérard - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 23 mars 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : autorisation donnée à la carrière Faurie pour le défrichement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, pour poursuivre son activité et envisager son extension dans la parcelle E627 pour une superficie de 38 263 m², la carrière Faurie doit assurer les formalités de défrichement et prendre en charge les taxes qui en découlent selon les dispositions réglementaires.

Après avoir délibéré sur les formalités de défrichement qui seront réalisées par l'entreprise Faurie, après approbation de la DDT, le Conseil municipal donne son accord.

Le mode de compensation choisi par l'entreprise Faurie est le versement de la taxe pour le fond stratégique de la forêt et du bois.

Accord à l'unanimité.

2e délibération : régularisation foncière : acquisition à titre gratuit des parcelles F1023 et F1025 (délaissés de voirie) à la ZA d'Aulagny

Suite à l'aménagement de la ZA d'Aulagny située sur la commune de Montregard, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière de délaissés de voirie sise aux Touches, en bordure de la RD 500, propriétés du Département.

Monsieur le Maire propose d'acquérir à titre gratuit les deux parcelles précitées au Département de la Haute-Loire, ce dernier étant chargé de rédiger l'acte administratif.

Proposition approuvée à l'unanimité.

3e délibération : SICCDE : demande de retrait de la commune de Saint-Vincent

Monsieur le Maire explique que le SICCDE (Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants), lors de la réunion du 24 mars dernier, a accepté la demande de retrait de la commune de Saint-Vincent.

Il est de ce fait demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce retrait.

Accord à l'unanimité.

4e délibération : convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau avec les services du Département

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que, dans le cadre de la loi sur l'eau, le Département a une mission d'assistance technique dans le but d'obtenir le meilleur fonctionnement possible des ouvrages d'assainissement.

Pour l'année 2018, le montant de la rémunération dû pour cette mission s'élèverait à 211,05 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention pour une durée d'un an.

Proposition accordée à l'unanimité.

5e délibération : demande de versement de fonds de concours Investissement à la CCPM

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours, à destination des communes membres de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon), est fixé à hauteur de 50 % pour accompagner financièrement les communes dans leurs travaux d'investissement.

Monsieur le Maire présente les opérations réalisées en 2017 et mandatées en début d'année 2018, et propose de solliciter auprès de la CCPM un total de fonds de concours pour la somme de 26 404,38 euros.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Autorisation à l'unanimité.

6e délibération : cession de matériel technique

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean-Paul BANCEL souhaite acquérir une ancienne étrave, ne pouvant plus être utilisée par les services communaux, au prix net de 500 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir émettre le titre de recette correspondant.

Demande accordée à l'unanimité.

7e délibération : protection sociale complémentaire des Agents

Monsieur le Maire expose que la commune de Montregard souhaite se joindre à la procédure de mise en concurrence, organisée par le Centre de gestion de Haute-Loire, pour conclure une convention de participation avec un organisme, visant à permettre aux agents de signer un contrat de protection sociale complémentaire.

La décision, de signer ou non cette convention, sera prise après étude des tarifs et garanties soumis préalablement.

Proposition accordée à l'unanimité.

8e délibération : décision modificative n° 1 - budget Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de réajuster les recettes de fonctionnement, après notification du produit fiscal et des dotations 2018.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette décision modificative n° 1.

Décision approuvée à l'unanimité.

9e délibération : subvention exceptionnelle à l'ECOF pour l'organisation de la course cycliste

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montregard, en partenariat avec l'ECOF (Etoile Cycliste Ouvrière de Firminy) et la FFC (Fédération Française de Cyclisme), organise la Coupe de France des Cadets le dimanche 17 juin, sur un circuit de 75 km.

L'ECOF, gestionnaire, a établi un budget prévisionnel pour un total des dépenses s'élevant à 5 180 euros.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'ECOF de 2 000 euros.

Proposition accordée à l'unanimité.